

## PM1

### PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

**Référence du texte législatif :** Articles L. 562-1 à L. 562-9 et R. 562-1 à R. 562-11 du code de l'environnement, article L. 174-5 du nouveau code minier, Décret n°2000-547 du 16 juin 2000 modifié relatif à l'application des articles 94 et 95 du code minier

**Acte instituant la servitude :** Arrêté préfectoral n°001/2020/DDT du 28/01/2020

#### Désignation de la servitude :

Plan de Prévention des Risques Naturels inondations du Vair et Petit Vair

## PT3B

### TELECOMMUNICATIONS - TELEPHONE - TELEGRAPHE : DISTRIBUTION

**Référence du texte législatif :** Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

#### Acte instituant la servitude :

#### Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

